



# RÉGLEMENTAIRE & CONFORMITÉ

## « DIAGNOSTIC SAPIN 2 »

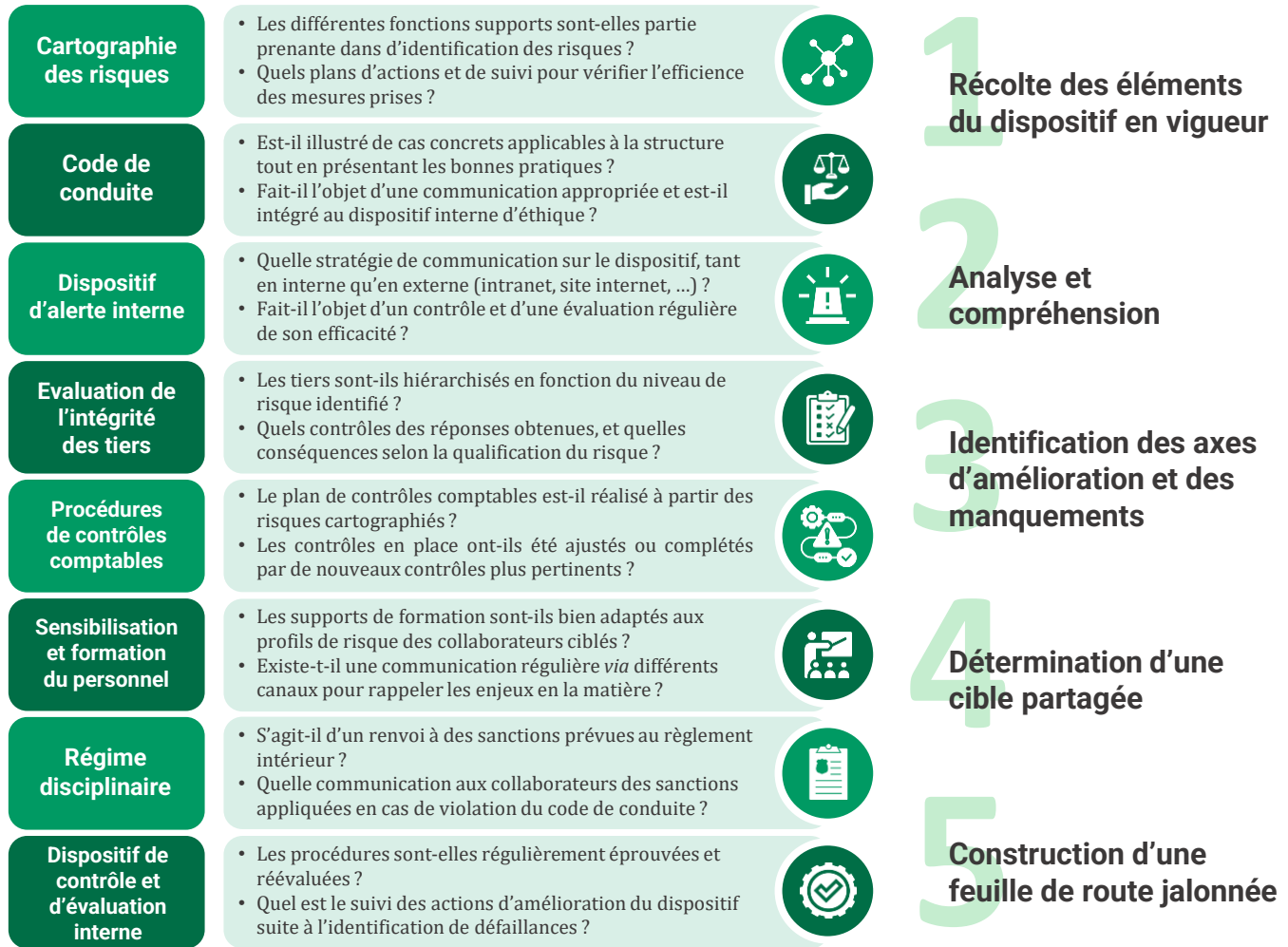
Depuis l'entrée en vigueur de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016, dite « Sapin 2 », les entreprises employant au moins 500 salariés, et dont le chiffre d'affaires est supérieur à 100 millions d'euros, sont tenues de mettre en place un dispositif de prévention et de détection de la corruption qui se décline en 8 mesures (*art. 17, II*).

L'Agence Française Anticorruption (AFA) a élaboré des recommandations destinées à guider les personnes morales dans la mise en place de ce dispositif. Selon l'AFA, ce dernier repose sur 3 piliers indissociables que sont : l'engagement de l'instance dirigeante, la connaissance des risques au moyen de la cartographie des risques et la gestion des risques.

Dans ce contexte, les équipes de Fræris vous proposent de mener un diagnostic des processus mis en œuvre au sein de votre entité afin de mesurer l'efficacité de votre dispositif de prévention et de détection de la corruption, et d'identifier son degré de maturité par rapport à la loi et aux attentes du régulateur.

Nos équipes vous accompagnent ensuite dans la réalisation de la feuille de route qui aura été définie afin d'améliorer la conformité des dispositifs.

Les équipes de **FRÆRIS Réglementaire & Conformité** mènent votre « Diagnostic Sapin 2 » :





## Nos consultants experts en conformité

- Disposent d'une expertise dans l'analyse des textes réglementaires
- Connaissent les pratiques de marché et les attentes du régulateur
- Sont force de proposition dans la mise en œuvre de solutions opérationnelles et pragmatiques



## Nos chefs de projets métiers

- Organisent vos projets dans un environnement complexe et transverse
- Disposent de fortes connaissances des processus métiers
- Vous apportent leur capacité d'analyse et leur retour d'expérience

  
**Actuaires & Experts**

  
**Projet & Transformation**

  
**Réglementaire & Conformité**

**NOUS CONTACTER :**  
 +33 1 84 17 19 74  
 contact@fraeris.fr  
 www.fraeris.fr